

ECHO-*flash*

Journal d'Information des Militants CGT de l'Allier

n°308- août/sept/oct. 2023

Formation syndicale :

Un plan ambitieux

Pages 5 à 7

Le 14 septembre 2023 :

Comité Général à Tronget

Pages 8 et 9

**Agir pour gagner
La paix et le respect**

Revenir à une logique de paix



Le retour d'un long et sanglant conflit en Europe, avec l'enlisement de la guerre en Ukraine qui coûte chaque jour la vie à des milliers de personnes, la souffrance de familles entières et la désolation de leur environnement, l'exil des arméniens du Haut Karabagh devant la pression armée de l'Azerbaïdjan, et récemment la situation atroce en Palestine suite aux massacres perpétrés par le Hamas, nous interrogent bien sur cette « fin de l'histoire », tant vantée suite à la chute de l'URSS.

Le monde du capitalisme et de la financiarisation devait nous mener à la prospérité et la béatitude. Les 55 conflits en cours dans le monde nous montrent plutôt que l'impérialisme a repris de la vigueur et que le réarmement général des pays ne va pas dans le sens d'une pacification des relations entre pays.

Jaurès nous l'avait pourtant bien indiqué : « Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage ! ». Qu'est-ce que les salariés ont gagné dans les guerres contrairement aux énormes complexes militaro-industriels ? Au nom de l'effort de guerre, les richesses sont orientées vers la production d'engins de morts, les services publics sont essorés, les droits des travailleurs sont réduits sous la pression de l'intensification des productions, et la démocratie subit de nombreux verrous.

Les travailleurs, quelles que soient leurs origines sont les premières victimes des guerres et des situations de pauvreté qu'elles engendrent. La misère, le désespoir, le chômage et la détresse alimentent les conflits. Les éradiquer est une des conditions de paix. Notre intervention syndicale est indispensable.

Nous portons l'idéal du développement humain durable et notamment par la mise en application des 17 objectifs du développement durable. Nous ne pourrons pas progresser dans ce sens à travers les guerres. Aussi, nous réaffirmons notre engagement pour mettre en place des solutions diplomatiques à l'ensemble des conflits et obliger les belligérants à revenir à une logique de paix.

La CGT ne ménagera pas ses forces dans cette voie.

Laëtitia Planche, membre de la CE de l'UD

Sommaire

- UNE** : Photo propriété UD
- P2** : Editorial
- P3** : Justice de classe
- P4** : Clôture des comptes de l'UD
- P5** : Formations
- P6 et 7** : Plan de formation
- P8 et 9** : Comité Général UD
- P10 et 11** : Les luttes en bref
- P12** :
 - Hommage
 - Préparation Assemblée Générale Indecosa

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
 8 bis quai Louis Blanc - 03100 MONTLUÇON
 Laurent Indrusiak - Directeur de Publication
 Jean Pascal Pradel - Responsable de rédaction
 Site internet : www.cgt03.fr - Prix : 1 € 30 - C.P.P.A.P. 0414 S
 06639
 Impression : BUBBLE'COM - 03100 Montluçon

Une justice de classe pour Antoine et Jeanine

A travers les audiences du 19 septembre pour Jeanine Gauthier et du 3 octobre pour Antoine Jubin, nous avons pu nous rendre compte combien la justice n'est pas rendue de la même façon si vous êtes syndicaliste ou non. Oui, nous avons affaire à une justice de classe, les jugements rendus les 3 et 24 octobre pour nos camarades en sont bien la démonstration.

Justice à deux vitesses

Être syndicaliste ne constitue pas un délit ! Et pourtant, en France et dans d'autres pays, le seul droit à l'organisation collective contesté et jamais définitivement acquis : c'est le droit syndical. Les différentes organisations d'ordres professionnels, les organisations patronales et d'entreprises sont bienvenues et même souvent souhaitées par le pouvoir, mais le droit syndical est juste toléré et toujours à défendre.

L'institution judiciaire fait diligence pour poursuivre les militants syndicaux et les salariés. Elle agit avec vigueur contre des responsables syndicaux, elle laisse traîner lorsqu'il s'agit des puissants. Elle est particulièrement zélée contre les militants ouvriers, elle est bien prudente lorsqu'il s'agit du patronat.

Elle est impitoyable pour celles et ceux qui défendent leurs emplois, leurs droits. Elle est indulgente pour celles et ceux qui dissimulent leurs fortunes et utilisent le droit pour mieux le contourner.

La peau d'une syndicaliste ne vaut pas chère

7 ans, c'est le temps qu'il aura fallu à Jeanine pour obtenir le droit à une audience, 7 années à attendre une audience alors que c'est elle la victime, elle qui a été percutée, écrasée par un chauffard sur le rond-point des lapins à Montmarault.

A la barre, Jeanine aura longuement expliqué comment les séquelles physiques et psychologiques l'ont durablement impactée depuis cet événement, et combien il était nécessaire qu'elle obtienne réparation. Le chauffard comme le procureur eux, ont essayé de minimiser les faits : pas vu qu'il avait percuté quelqu'un pour le premier et pas de circonstance aggravante (il n'a pas retenu le délit de fuite) pour le procureur.

Malheureusement, le juge suivra assez fidèlement les réquisitions du procureur :

le conducteur a été condamné à 7.000 euros d'amende pour blessures involontaires.

Les juges ont ordonné une expertise médicale de Jeanine, mais ils ont condamné le prévenu à lui verser une provision de 12.000 euros pour son préjudice, et 2.000 euros pour ses frais de justice. Le dossier a été renvoyé sur intérêt civil au 12 mars.

7 ans pour Jeanine et seulement quelques mois pour Antoine injustement poursuivi. Qu'est-ce qui lui est reproché ?

Une machination politico-judiciaire

Alors que nous étions au cœur des mobilisations contre la réforme des retraites, différentes plaintes sont arrivées sur le bureau du procureur. Alors que sur toutes ces actions, il y avait des dizaines de personnes, certainement du fait du hasard, c'est Antoine, militant CGT, lui seul, qui est inquiété.

Rappelons-nous, le 5 avril dernier, Antoine, convoqué pour une audition simple, a été placé en garde à vue durant 48 h. Nous dénonçons les conditions et la durée de cette garde à vue que nous considérons comme illégale. Notre avocat en a fait la démonstration durant l'audience, mais ce point sera balayé d'un revers de manche par la présidente allant directement sur le fond.

Durant toute la durée de l'audience, Antoine n'aura pas ménagé sa peine pour expliquer de façon claire la réalité des faits, en restant calme et ne répondant pas aux provocations du

procureur.

A l'issue de cette audience et après avoir écouté les réquisitions du procureur, il n'y a pas de doute à avoir on a le sentiment d'avoir affaire à une machination politico judiciaire

Le 24 octobre le rendu est tombé :

Sur le dossier des violences en réunion :

Notre camarade Antoine a été condamné pour violences simples (le tribunal a requalifié la condamnation puisque le procureur demandait une condamnation pour violence en réunion, ce qui est un facteur aggravant), à 500 € d'amende et 4 mois de prison avec sursis, sans inscription au casier judiciaire B2. Et à 1 500 € de frais de jugement solidairement avec Stéphanie Balouzat, autre mise en cause dans l'affaire, c'est-à-dire 750 € chacun.

Concernant les dégradations de la permanence du Député : aucune condamnation n'a été prononcée.

Même si nous pouvons regretter que notre camarade n'ait pas été relaxé, l'absence d'inscription au casier judiciaire B2 lui permet de conserver son emploi, ce qui est une bonne chose.

Antoine, bien qu'il déplore ne pas avoir été relaxé, est soulagé de l'absence d'inscription au B2. Il remercie toutes et tous les camarades pour leur soutien pendant cette épreuve.

Laurent Indrusiak



Arrêter, approuver, publier... les comptes !

Comme chaque année, et comme dans toutes les structures de la CGT, du plus petit syndicat à la Confédération, l'Union Départementale CGT de l'Allier a procédé à l'arrêt de l'exercice comptable 2022 et l'a soumis à l'approbation de sa Commission Exécutive afin d'en faire la publication.



En préalable, petit rappel

Depuis la loi dite « de modernisation sociale » du 20 août 2008, qui insère dans le Code du Travail de nouvelles règles de représentativité, une organisation syndicale, quel que soit son périmètre, son nombre de syndiqué-e-s, sa trésorerie, doit satisfaire à sept critères pour être considérée comme représentative, parmi lesquels celui de la transparence financière.

Pour respecter ce critère de représentativité, il s'agit de procéder à :

- L'établissement des comptes annuels ;
- L'arrêt des comptes par le bureau du syndicat ;
- L'approbation des comptes par la direction du syndicat (la CE) ;
- La publication des comptes auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations.

A noter

Lorsque les comptes ont été officiellement approuvés, ils doivent impérativement être publiés dans les trois mois qui suivent.

L'arrêt de la Cour de Cassation du 02 février 2022 confirme, dans le cadre de la transparence financière, que les comptes de l'année N devront être arrêtés et approuvés au 31 décembre de l'année N+1.

L'organisation syndicale qui ne respecte pas ces obligations comptables, n'assure donc pas sa transparence financière, ni sa représentativité. Elle peut se voir ainsi contester sa légitimité devant les tribunaux.

Afin de conserver sa représentativité, l'Union Départementale a donc procédé à l'approbation des comptes pour l'exercice 2022 lors de la CE du 26 octobre courant. Précisons, qu'auparavant, le Bureau du 13 septembre 2023 a voté l'arrêt des comptes pour 2022, ces derniers ayant été régulièrement tenus par la trésorière.

La présentation des comptes démontre que 2022 n'a pas été une année où les dépenses ont explosé ; elles ont même légèrement diminué et restent maîtrisées. En revanche, ce sont nos recettes qui n'ont pas été à la hauteur des enjeux, et particulièrement le retour des cotisations syndicales qui constituent l'essentiel de nos ressources. Lentement mais sûrement, depuis ces dernières années, le montant total du retour des cotisations s'érode. Ce constat nous rappelle que nos syndicats doivent s'engager pleinement pour bien travailler à procurer à l'organisation le maximum de moyens financiers dont elle a besoin pour fonctionner, le premier étant les cotisations syndicales.

En clair, des efforts soutenus et constants sont à réaliser en matière de :

- Syndicalisation ;
- Application du 1 %, tout autre pourcentage de taux de cotisation étant anti-statutaire ;
- Reversement des cotisations, après que les syndicats aient conservé la part qui leur revient statutairement, à COGETISE, et sans aucune rétention ;
- Continuité syndicale.

Le 26 octobre 2023, les comptes de l'exercice 2022 ont donc été présentés, examinés et débattus à la CE de l'UD. A la suite, la Commission Financière de Contrôle, ayant examiné les comptes auparavant, a délivré son rapport. Les comptes pour l'exercice 2022 ont été approuvés à l'unanimité de la CE. A date du 26 octobre 2023, l'UD aura 3 mois pour les publier. Ainsi, l'UD conservera sa représentativité.

Et vous ? Où en êtes-vous dans vos structures ?

Gisèle Bascoulergue

A la hauteur de nos ambitions

L'automne et le froid qui s'installent tout doucement, annoncent l'arrivée prochaine de la fin de 2023, et avec elle, celle du plan de formation pour laisser place à celui de 2024. Un plan ambitieux, construit en lien avec les structures, mais surtout un plan qui prend en compte, dans sa conception, les remarques et aspirations des syndicats et des syndiqué.es.

Rétrospective

Le plan de formation départemental 2023 a été à l'image de notre militantisme, engagé et volontariste. Nombreux.ses ont été les camarades à s'être pleinement inscrit.es dans les sessions de formation. Les formations, que ce soient celles pour équiper aux mandats, à la responsabilité, ou encore celles qui nous permettent d'être en lien avec ce que porte notre organisation afin de rester acteur et actrice de notre engagement militant.e, sont indispensables. Les camarades du département l'ont bien compris, nous ne pouvons que nous en satisfaire.

Quelques chiffres

En 2023, 109 jours de formation ont eu lieu dans l'Allier, 59 à l'Union Départementale et 50 dans nos UL. Pour info, en 2021, les syndicats ont permis de former 48 nouveaux syndiqué.es au module « Participer à la vie de la CGT ». Ce qui représente environ 50 % des nouveaux syndiqué.es (104) Un résultat très honorable quand on sait que la moyenne nationale est à 28 %. Notre département porte au quotidien les revendications de la CGT, notamment en ce qui concerne l'égalité femme-homme. Ainsi le nombre de femmes présentes dans nos formations représentait 38 % des camarades formé.es. Pour permettre un parallèle, les chiffres de camarades formé.es à la formation générale en 2023 est de 107, la différence résultant de l'augmentation de l'offre sur le bassin vichyssois. Plus globalement, 378 camarades ont suivi une formation en 2023 dans nos structures. Seules 3 formations ont été annulées, essentiellement pour des raisons liées à l'actualité du moment (mobilisation contre la réforme des retraites).

En 2024, continuons de former pour agir

Dans la même dynamique que l'année précédente et sous un canevas très similaire, nous vous proposons un plan de formations à la hauteur de nos ambitions et parfaitement en lien avec les axes de travail que nous avons réaffirmé lors de notre Comité Général qui s'est tenu le 14 septembre. Lors de ce dernier, nous avons insisté sur l'importance de déployer la CGT partout sur le territoire par la mise en place de plan de syndicalisation. La formation « Renforcer la CGT » nous y aidera. Ce nouveau plan propose de nouvelles formations, telles que « Lutter syndicalement contre les violences sexistes et sexuelles », « La lettre électronique » ou encore « Handicap, inaptitude et maintien dans l'emploi ». A n'en pas douter, ces sessions trouveront leur public car leurs contenus apporteront de quoi faire « plier » nos adversaires. Dans un contexte social qui ne fait que renforcer nos craintes concernant la montée de l'extrême droite et de l'obscurantisme, il n'a fait aucun doute que la formation « lutter syndicalement contre les idées d'extrême droite » devait être un incontournable du plan. C'est bien sur nos lieux de travail, au plus près des salarié.es, que nous pouvons, et devons faire évoluer les

consciences. Ce sont 37 formations et 139 jours de formations qui sont proposées aux syndiqué.es en 2024, de quoi donner du travail à tous les camarades impliqué.es dans la formation. Animateurs.trices, formateurs.trices s'organisent et fournissent un travail considérable, pour donner envie à toutes et tous de se former pour agir et agir pour gagner.

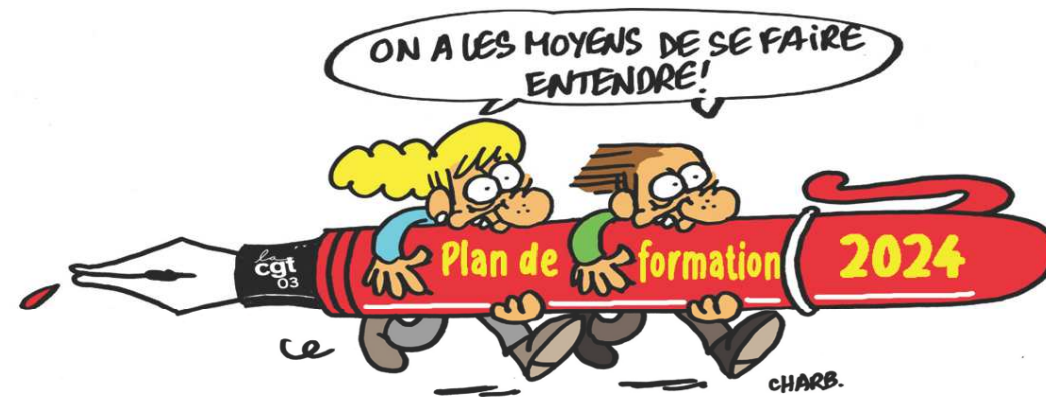
En conclusion

La formation est un enjeu majeur. Elle permet, à celles et ceux qui s'en emparent, d'acquérir des savoirs et des savoirs faire, permettant ainsi de mener leur mandat en lien avec ce que porte la CGT. Si la formation ne peut pas et ne doit pas être l'essentielle de notre activité, il n'en reste pas moins qu'elle est un des socles de ce qui construit les militant.es. C'est pourquoi, 2024 doit continuer d'impulser le désir de chaque camarade à se former pour développer notre CGT et permettre de renforcer le rapport de force, afin de voir émerger ce changement de société, à laquelle nous aspirons toutes et tous.

Magalie Ferreira Neves



*Se former pour agir,
agir pour gagner!*



Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 L		1 J		1 V		1 L		1 M		1 S		1 L		1 J		1 D		1 M		1 V		1 D	
2 M		2 V		2 S		2 M	Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail	2 J		2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S		2 L	S'impliquer dans la CGT
3 M		3 S		3 D		3 M		3 V		3 L		3 M	Journée d'étude santé travail	3 S		3 M		3 J	S'impliquer dans la CGT	3 D		3 M	S'impliquer dans la CGT
4 J		4 D		4 L	S'impliquer dans la CGT	4 J		4 S		4 M	S'impliquer dans la CGT	4 J		4 D		4 M		4 V		4 L	Participer à la vie de la CGT Module 3	4 M	CSSCT
5 V		5 L		5 M	CSE	5 V		5 D		5 M	Outil du trésorier	5 V		5 L		5 J		5 S		5 M		5 J	
6 S		6 M		6 M		6 S		6 L		6 J		6 S		6 M		6 V		6 D		6 M	CSE	6 V	
7 D		7 M		7 J	S'impliquer dans la CGT	7 D		7 M		7 V		7 D		7 M		7 S		7 L	Participer à la vie de la CGT Module 1	7 J	Prudis	7 S	
8 L		8 J		8 V		8 L	Participer à la vie de la CGT Module 2	8 M		8 S		8 L		8 J		8 D		8 M		8 V		8 D	
9 M		9 V		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		9 S		9 L	Participer à la vie de la CGT Module 3
10 M		10 S		10 D		10 M		10 V		10 L	Participer à la vie de la CGT Module 2	10 M		10 S		10 M	S'impliquer dans la CGT	10 J	Module 2	10 D		10 M	
11 J		11 D		11 L	Participer à la vie de la CGT Module 1	11 J		11 S		11 M		11 J		11 D		11 M	Développer la CGT Module 1	11 V		11 L		11 M	
12 V		12 L		12 M		12 V		12 D		12 M		12 V		12 L		12 J		12 S		12 M		12 J	
13 S		13 M	S'impliquer dans la CGT	13 M		13 S		13 L		13 J		13 S		13 M		13 V		13 D		13 M		13 V	
14 D		14 M	Prudis	14 J		14 D		14 M	Lutter c. les idées d'extrême droite	14 V		14 D		14 M		14 S		14 L	Cogitiel	14 J	Retour "Equipe d'animation"	14 S	
15 L	Développer la CGT Module 1	15 J		15 V		15 L		15 M	Initiation	15 S		15 L		15 J		15 D		15 M		15 V		15 D	
16 M		16 V		16 S		16 M		16 J	Initiation mise en page	16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		16 S		16 L	
17 M		17 S		17 D		17 M		17 V	au droit	17 L		17 M	Equipe d'animation	17 S		17 M		17 J	Communi-cation	17 D		17 M	
18 J		18 D		18 L		18 J		18 S		18 M		18 J		18 D		18 M		18 V		18 L	Participer à la vie de la CGT Module 1	18 M	
19 V		19 L		19 M	Développer la CGT Module 2	19 V		19 D		19 M		19 V		19 L		19 J		19 S		19 M		19 J	
20 S		20 M		20 M		20 S		20 L		20 J		20 S		20 M		20 V		20 D		20 M		20 V	
21 D		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V		21 D		21 M		21 S		21 L		21 J	Module 2	21 S	
22 L	Handicap, inaptitude et maintien dans l'emploi	22 J		22 V		22 L		22 M		22 S		22 L		22 J		22 D		22 M	Santé au travail	22 V		22 D	
23 M		23 V		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M	Courrier électronique	23 S		23 L	
24 M		24 S		24 D		24 M	CSSCT	24 V		24 L	Participer à la vie de la CGT Module 3	24 M		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	
25 J		25 D		25 L	Participer à la vie de la CGT Module 2	25 J		25 S		25 M		25 J		25 D		25 M		25 V		25 L	Participer à la vie de la CGT Module 1	25 M	
26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 M		26 V		26 L		26 J		26 S		26 M		26 J	
27 S		27 M		27 M	NAO	27 S		27 L	S'impliquer dans la CGT	27 J	Renforcer la CGT	27 S	Participer à la vie de la CGT Module 3	27 M		27 V		27 D		27 M		27 V	
28 D		28 M		28 J	CSE-50	28 D		28 M	Participer à la vie de la CGT Module 1	28 V		28 D		28 M		28 S		28 L		28 J	Module 2	28 S	
29 L		29 J		29 V		29 L		29 M		29 S		29 L		29 J		29 D		29 M		29 V		29 D	
30 M				30 S		30 M		30 J	Module 2	30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		30 S		30 L	
31 M				31 D		31 V		31 M		31 M		31 M		31 S		31 J		31 M		31 S		31 M	

Pour mettre la rentrée sociale sur de bons rails

Le 14 septembre dernier, l'Union Départementale tenait, à Tronget, son Comité Général. Instance médiane entre deux congrès de l'UD, ce dernier a pour objet de réunir les militants de l'Allier pour les inviter à débattre, impulser et décider des plans de travail ambitieux pour faire vivre et rayonner la CGT dans leurs entreprises, établissements, localité comme sur tout le département. En sus des Assemblées Générales des Unions Locales, il aura permis à une centaine de participant-e-s de se mettre au diapason de la rentrée sociale. En immersion...

Un rapport qui plante le décor

Dans son introduction, Laurent Indrusiak développe l'actualité internationale particulièrement préoccupante. Le coup d'Etat au Niger, les foyers d'instabilité qui gagnent le continent africain... viennent renforcer les vagues migratoires et ce sont quelques 50 millions de migrants qui fuient aujourd'hui leur pays. Il rappelle « En Ukraine l'agresseur c'est bien Poutine ! ».

L'actualité nationale, elle aussi, ne pousse pas à l'enthousiasme, si ce n'est les 40 000 nouvelles adhésions réalisées à la CGT depuis janvier, soit 20 % de plus que pour l'exercice précédent.

Concernant la situation sociale et économique, 16 % des Français ne mangent pas à leur faim alors que 5 % sont sans emploi et, toutes catégories confondues, ce sont quelques 20 000 personnes de notre département qui en sont privés. Il est clair que le partage de la valeur ajoutée est avant tout favorable au Capital et le Patronat n'est pas exempt de sa responsabilité. Laurent détaille ainsi les négos des retraites complémentaires AGIRC ARRCO.

Explorant, l'actualité de notre département, le Secrétaire Général de l'UD revient sur les procès dans lesquels sont impliqués nos camarades Jeanine Gauthier et Antoine Jubin. Il insiste sur l'importance d'être présents nombreux pour leur affirmer notre soutien. Les dates se succèdent, 19 sept, 21 sept pour la Paix, 23 sept pour Nahel, le 3 octobre pour Antoine sans oublier le 13 octobre en intersyndicale pour la revalorisation des salaires et des pensions, répondant à un appel de la Confédération Européenne des Syndicats.

Le 24 octobre pour les retraites est également évoqué. Ce millefeuille revendicatif doit aussi nous inciter à réfléchir à nos formes d'actions.

Laurent nous encourage à ne pas délaissier la situation environnementale et d'insister : « Le dérèglement climatique est une urgence absolue ». Il revient sur l'épineux dossier de la mine de Lithium et nous invite à investir les débats publics.

Il nous précise qu'il rencontrera la Préfète de l'Allier le 26 septembre prochain, à sa requête.

Enfin, il apporte une actualité rassurante au sujet du maintien de l'Union Locale de Montluçon qui conservera une partie de ses locaux avec des salles externes en supplément et à proximité.

Le débat de la première demi-journée

Damien, du Sictom Sud Allier revient sur le bilan de l'action retraite. Il nous dit qu'il y a eu jusqu'à 16 grévistes sur son entreprise en mai dernier. Une satisfaction, c'est la coordination des syndicats autour de Bayet, mais malheureusement, aucune adhésion.

Laurence, retraitée, nous précise que l'aspect financier ne doit pas être un frein à la mobilisation.

Isabelle du CHMY pointe la difficulté des assignations à l'hôpital, et Alexia reprend l'exemple de la grève reconductible de 100 jours à la CPAM pour laquelle il a été nécessaire de mettre en place une caisse de grève.

Baptiste dénonce les individualismes alors que Manu de l'Energie salue le soutien de l'UD tout en regrettant que toutes les professions n'étaient pas au

rendez-vous des actions.

Les territoriaux regrettent également les grandes réunions où ils constataient que personne ne venait : « plus d'une centaine d'agents pour une douzaine de manifestants, ça ne fait pas la maille ».

Alain Passat considère que concernant les retraites on a gagné l'opinion publique mais pas sur les 62 ans et encore moins le retour à 60 ans.

Cathy nous précise que les retraité-e-s étaient de toutes les luttes et nous invite à célébrer le quarantième anniversaire de Vie Nouvelle.

Sylvain regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel à manifestation sur la capitale. Peut-être était-ce à cause de l'intersyndicale, interroge-t-il ?

Claude, policier retraité, revient sur la loi de 2017 qui a remis, selon lui, en cause le principe de légitime défense et qui donne le droit de faire usage de son arme en cas de refus d'obtempérer.

Rosa Da Costa, pour le Comité Régional, nous parle de l'organisation d'une journée d'étude sécurité sociale sur le plan régional et elle en annonce une pour le 23 novembre à Saint Etienne sur Travail et Handicap.

Magalie revient sur nos formations pour combattre les idées d'extrême droite.

José Pereira Afonso, référent confédéral pour le département de l'Allier, qualifie le taux de participation dans nos manifs, d'historique. Il range l'unité syndicale, la bataille des idées et la présence de la jeunesse au titre des points positifs.

Jean-Pascal Pradel



Les débats de l'après-midi

À l'issue d'une matinée riche en débats, un repas fraternel a permis, à chacun, de continuer d'échanger entre camarades ainsi que de recharger les batteries pour aborder la seconde partie de notre Comité Général et les sujets qui lui étaient consacrés.

Dès la reprise des travaux, Christelle Hébrard, responsable à l'orga, nous expose un bilan ainsi qu'une analyse détaillée de notre territoire sur le sujet. Pour cela et afin que chacun puisse prendre la mesure des enjeux, un power point est projeté, détaillant les chiffres et les orientations qui sont proposées. Un support fort intéressant et apprécié des participant.es. Cette présentation a été l'occasion de rappeler le fonctionnement de notre grande organisation mais également de faire quelques constats, notamment, sur le fait, que dans nos bases, nous manquons cruellement de qualité de vie syndicale, ce qui ne manque pas d'impacter la syndicalisation ainsi que la visibilité de la CGT. Christelle nous a également rappelé l'importance de la formation, tant pour aider les camarades élus que pour les militant.es au quotidien, dans les entreprises et aux plus près des salarié.es.

Les constats n'ont d'utilité que s'ils ambitionnent d'améliorer les choses, et c'est bien dans cet optique que les camarades de ce jour ont orienté leurs interventions. Ainsi a été réaffirmé le choix des syndicats de s'emparer des plans de syndicalisation présentés par

Patrick Thomas. Plusieurs ciblage d'entreprises, tel que Puigrenier, Socopa ou Amis sur le bassin Montluçonnois, Désamais ainsi que Losange à Moulins ou encore Vuitton pour le secteur vichyssois.

Des ciblage qui sont amenés à s'élargir, si comme il a été martelé lors de notre Comité, nous voulons que notre audience auprès des salarié.es continue d'évoluer. Pour cela, il va falloir lutter contre les déserts syndicaux, redonner de la confiance aux militants et réduire les écarts entre les votants et les syndiqué.es. Afin d'être un appui pour les syndicats, un collectif départemental a été mis en place. Ce dernier pourrait intervenir une fois par trimestre sous forme de déploiements. Un suivi sera fait par Christelle et, dans un souci de transparence, un point sera fait à chaque CE, avec le concours du bureau de l'UD et du Secrétaire Général.

Fort de ses 3 415 syndiqué.es dans l'Allier à la fin de l'exercice 2021, notre département ne fait pas exception et rencontre des difficultés à maintenir les camarades syndiqué.es, lorsque ces dernier.es passent le cap de la retraite. Aujourd'hui, seuls 3 syndiqué.es sur 10, le restent à la retraite. Il y a donc à faire en matière de continuité syndicale. Bien que la portabilité de la carte syndicale, qui semblait être une solution, ai été abandonnée au dernier congrès, des pistes sont encore à explorer.

Si la syndicalisation est un pan important dans notre organisation, d'autres sujets n'ont pas manqué d'être évoqués par les camarades. En effet, les difficultés rencontrées par les conseiller.es du salarié nous ont amené à réfléchir sur les moyens que nous pourrions mettre en place, afin de donner envie à certaines et certains de s'investir. Notre département compte

13 conseiller.es, qui seront reconduit.es dans leur mandat ou renouvelé.es d'ici la fin de l'année. Une formation dédiée pourrait être un des leviers.

Les chiffres sont parfois tout un mystère, tout comme cogitel, dont la version 2 devrait arriver dans l'année 2024. Nous allons prochainement, pouvoir apprécier et profiter de cette version plus intuitive et fluide. Ce qui sera un plus dans la gestion de nos syndiqué.es et nous donnera une meilleure cartographie de notre représentativité.

Nous aurions pu et voulu développer d'avantage tous les sujets, mais le temps filant plus vite qu'on ne le voudrait, il a fallu mettre fin à notre Comité général, qui a été riche en débats, où chacun.e a pu s'exprimer et où toutes et tous avons partager des moments de fraternité, comme seul.es, nous savons le faire à la CGT. En attendant la tenue de notre prochaine AG, nos syndicats, nos structures mais aussi nos lieux de travail doivent permettre de débattre et être force de propositions.

Vive la CGT !

Vive la lutte de classe !

Magalie Ferreira Neves



Sur les chapeaux de roues !

Après les grandes manifs du 1^{er} semestre contre la réforme des retraites, on aurait pu s'attendre à une temporisation après la pause estivale. Si c'est sans doute le cas pour le nombre de salarié-e-s participants à nos actions, loin de là en ce qui concerne la fréquence et le rythme des initiatives qui s'enchaînent en cascade sur le calendrier. Rétrospective...

01 septembre : Les camarades de la FAPT de l'Allier décident d'interpeller le PDG du groupe La Poste contre la remise en compte, à compter de janvier 2024, des avantages bancaires dont bénéficiaient les retraité-e-s du groupe.

05 septembre : AG de rentrée à l'UL de Vichy. Petite participation mais une détermination entière pour mener l'activité en cette rentrée sociale avec en point de mire la préparation du congrès de l'Union Locale.

06 septembre : Le harcèlement répressif continue. Après Laurent Indrusiak et ses 28 auditions, voilà venu le tour de Sébastien Menesplier, Secrétaire Général de la Fédération de l'énergie, convoqué à la gendarmerie de Montmorency dans le cadre d'une enquête préliminaire afin de s'expliquer sur les actions menées par les électriciens et gaziers pendant les grèves contre la réforme des retraites.

C'est une grande première, en plus des militant-e-s des localités, ils s'attaquent maintenant aux secrétaires généraux de fédérations. 25 camarades de l'Allier ont fait le déplacement pour apporter leur soutien à Sébastien.

07 septembre : AG de rentrée de l'Union Locale de Montluçon avec une quarantaine de participant-e-s.

Outre le débat sur l'actualité revendicative, le maintien des locaux au sein de l'édifice communale était au cœur des échanges.

Comme le déclarait à la presse Laurent Indrusiak : « On est sur la bonne voie ! ».

14 septembre : Comité général de l'UD. Voir les pages 8 et 9 qui lui sont consacrées.

19 septembre : Rassemblement de soutien à Jeanine Gauthier devant le tribunal de Montluçon, à l'occasion du jugement du chauffard qui l'a renversé le 19 mai 2016 sur le rondpoint de l'autoroute de Montmarault, et donc 7 ans plus tôt.

21 septembre : Journée d'action na-



tionale en faveur de la paix avec plusieurs initiatives dans l'Allier. Manifestations, prises de parole et chansons pacifistes à Moulins, Montluçon et Vichy.

22 septembre : AG de l'UL de Moulins. Une cinquantaine de personnes présentes dans la salle des fêtes. À l'ordre du jour : bilan de la mobilisation contre la réforme des retraites, tour des problématiques dans les services publics et les entreprises. Une CGT de Moulins prête pour affronter cette rentrée sociale.

23 septembre : Rassemblements unitaires pour mettre fin au racisme systémique, aux violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques à Montluçon, Moulins et Vichy.

Mouvement de grève à l'appel de la CGT et de Sud Santé à la MAS de Prémilhat contre des méthodes de management qui maltraitent les salarié-e-s.

26 septembre : Rassemblement à Montmarault de militant-e-s CGT et



d'élus des communes concernées pour dénoncer la fusion des bureaux de poste de Montmarault et Le Montet. La suppression des tournées, dénoncées par la CGT, vont peser sur les conditions de travail au détriment du service délivré aux usagers des services postaux.

Rencontre entre la préfète et le Secrétaire Général de l'UD. Il y sera fait un tour complet de la situation économique et sociale du département.

28 septembre : La CGT a appelé à un rassemblement départemental devant l'hôpital de Moulins/Yzeure, à l'occasion de la journée internationale du droit à l'avortement. A cette occasion, la CGT a rappelé qu'elle milite pour que le droit à l'avortement figure dans la constitution et contre la fermeture des centres d'IVG.

3 octobre : Rassemblement de soutien à notre camarade Antoine Jubin devant le tribunal de Cusset à l'occasion du jugement lors duquel il devait comparaître avec une autre manifestante pour s'expliquer sur des accusations de violence à l'égard d'une automobiliste lors des grandes manifestations contre la réforme des retraites.

Des rassemblements intersyndicaux à Montluçon et Moulins pour soutenir les AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) qui revendiquent une meilleure reconnaissance de leur profession.

quant une meilleure reconnaissance de leur profession.

sus des appels à la grève, un millier de personnes se sont rassemblés dans les villes du département (400 à Montluçon, 350 à Moulins et 250 à Vichy).



12 octobre : Les camarades de l'Union Syndicale des Retraités de l'Allier organisaient leur désormais traditionnelle fête champêtre à Saint Sornin. Une centaine de participant-e-s pour ce millésime 2023 qui ne dément pas l'intérêt de se retrouver pour cet instant d'échange et de convivialité.

Au menu : rando, belote, pétanque... et débats sur les retraites, le pouvoir d'achat, la santé et la pétition revendiquant une augmentation immédiate des pensions de 10 % au titre de 2023.

13 octobre : Journée temps fort national d'actions, de grèves et de manifestations unitaires pour la revalorisation des salaires et des pensions. Dans l'Allier, en

Ce même jour, la CSD CGT du 03 appelait à un rassemblement devant le parc des expositions d'Avermes à l'occasion du salon des Maires, des Présidents de communautés d'Agglo et des Décideurs publics de l'Allier.

La FAPT de l'Allier n'était pas en reste puisqu'elle appelait à un piquet de grève devant la PPDC de Cusset.

16 octobre : Plusieurs rassemblements en hommage à Dominique Bernard et en mémoire de Samuel Paty et en soutien aux autres collègues blessés à l'initiative de l'intersyndicale de l'Allier CGT éduc'action, FSU, Fnc-Fp FO, Se-UNSA, SNALC, Sgen-CFDT et Sud éducation.

18 octobre : Action intersyndicale à l'EHPAD de Cusset.

Jean-Pascal Pradel



La tristesse d'avoir perdu l'un des nôtres

C'est avec une grande tristesse que nous avons, durant l'été dernier, appris le décès de notre camarade Michel Vernisse. Nous lui rendons bien légitimement un hommage à travers ces quelques lignes.



Michel fut un militant infatigable de la paix, du progrès social et du partage.

Engagé très tôt auprès de ses collègues de la collectivité

de Vichy, il fit rayonner ses compétences et sa personnalité dans la lutte interprofessionnelle et devint un membre incontournable de l'espace Libertés Droits et Action Juridique de l'Union Locale CGT de Vichy.

Sa curiosité, sa vivacité d'esprit, sa sagesse et son humour ont alors fait de lui un redoutable défenseur des salariés qui a remporté un nombre incalculable de batailles au sein du conseil des prudhommes. Fort de ses connaissances, Michel forma des générations de conseillers aguerris. Les travailleurs du bassin Vichyssois, comme la CGT, lui sont à jamais re-

connaissants pour les valeurs et le savoir qu'il a transmis tout au long de sa carrière militante.

Ci-dessous, travail de l'IHS

Né le 7 avril 1944 à Cusset et décédé le 30 juillet 2023 ; fonctionnaire territorial à la ville de Vichy ; Secrétaire départemental des Territoriaux de l'Allier ; trésorier et secrétaire-adjoint de l'Union Locale de Vichy ; responsable du service juridique ; membre de la commission exécutive de l'UD 1975-1979 et 1983-1985 ; militant de la Mutualité ; communiste.

Michel Vernisse fut embauché comme surveillant des installations sportives, le 1^{er} août 1960. Il adhéra à la CGT en 1961.

Il devint Secrétaire du syndicat des territoriaux de Vichy et fut particulièrement marqué par les 3 semaines de grève de mai-juin 1968 où les employés communaux de Vichy obtinrent des jours de congés supplémentaires par rapport à l'accord national et des congés de veille de fêtes (5

jours qui pouvaient être mis où le salarié le souhaitait).

A partir de 1975, Michel Vernisse prit des responsabilités plus importantes : Secrétaire départemental des territoriaux et au sein de l'Union Locale CGT de Vichy, secrétaire-adjoint et trésorier. Il fit trois mandats à la commission exécutive de l'UD CGT de 1975 à 1979 et de 1983 à 1985.

Animateur du service juridique de l'UL, il fut particulièrement actif dans la défense des travailleurs comme conseiller du salarié. A sa retraite, il prit la responsabilité du syndicat des retraités.

Il milita également à la Mutualité.

Michel Vernisse fut également un militant du Parti communiste.

SOURCES : arch. privées IHS CGT de l'Allier. Entretien oral du 20 décembre 2006.

Laurent Indrusiak

Activité Indecosa CGT (Allier) 2023

Le 24 Novembre prochain, de 9h00 à 12h00, se tiendra l'Assemblée Générale Annuelle d'INDECOSA (INformation et DEfense des CONSommateurs SALariés) à l'UD de l'Allier à Montluçon, 8bis Quai Louis Blanc. Chaque syndiqué de la CGT est adhérent de droit par une quote-part de sa cotisation syndicale.

Nous examinerons l'activité de Montluçon ainsi que celle des deux antennes du département, situées à Moulins et Vichy.

En charge d'environ une vingtaine de dossiers à traiter par an, l'association réitère comme chaque année l'invitation de l'après-midi du 24 novembre (à 15h00).

Les syndiqués, ayant envie d'informer, d'aider, d'échanger, de servir une cause noble, de déjouer les nombreux tracas de la vie, de lutter contre tout harcèlement, contre l'abus de faiblesse, pour la sécurité alimentaire, etc..., sont les bienvenus.

Vous qui êtes des consommateurs salariés (avec ou sans emploi), venez

rencontrer nos militants locaux du bureau d'INDECOSA pour vous investir dans l'association.

Avec la recrudescence de conflits à traiter, des « bras » militants sont les bienvenus.

Philippe Duboisset